

Envoyé en préfecture le 12/09/2025

Reçu en préfecture le 12/09/2025

Publié le 15/09/2025



ID : 007-210700050-20250911-DELIB202546-DE

**PRÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE**

DELIBERATION N° 2025/46

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 11 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le onze septembre à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Pierre LAULAGNET.

Date de convocation : 04 septembre 2025.

Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 - En exercice : 15 - Présents : 12

Votants : 15

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Pierre LAULAGNET, Claire BOMBRUN, Philippe BOUNIARD, Jean-Charles GONIEAUX, Yves LAMOINE, Jérôme MERCOYROL, Philippe EUVRARD, Bernard PUEYO, Catherine LEYNON, Denis BERARD, Agnès GUIGON, Carole THOMAS.

Excusé(e)s : Michel PREVOST (pouvoir à Jean Charles GONIEAUX), Sophie ALLEOUD (pouvoir à Carole THOMAS), Simone GUICHARD (pouvoir à Agnès GUIGON)

Absent(e)s :

Madame Carole THOMAS a été élue secrétaire.

Objet : Mandat spécial pour un déplacement à Paris dans la cadre du congrès des Maires 2025.

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association des Maires de France (AMF) organise, chaque année, le Congrès des Maires à Paris.

Cette année il se déroulera du 18 au 20 novembre 2025 et aura pour thème « L'engagement dans la vie publique locale »

Envoyé en préfecture le 12/09/2025

Reçu en préfecture le 12/09/2025

Publié le 15/09/2025



ID : 007-210700050-20250911-DELIB202546-DE

Le Maire indique que la présence d'élus à ce congrès national permet de recueillir des informations, de percevoir les enjeux des collectivités et d'échanger avec les collègues de régions différentes.

Cette opportunité permet notamment de s'informer sur les perspectives, les innovations ainsi que sur les différentes pratiques afférentes à la gestion communale notamment aux regards des projets d'investissement de la commune.

Dans ces conditions, le Maire sollicite les membres du Conseil municipal pour valider l'octroi d'un mandat spécial afin de participer au Congrès des Maires de France pour les membres cités ci-dessous :

- M. Pierre LAULAGNET,
- M. Philippe BOUNIARD,

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré :

Vu le Code Général des Collectivités locales, Art L.2123-18, R.2123-22-1,

Vu le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006, l'article 3 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

Vu le décret n°2019-139 du 26 février 2019 modifiant le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006,

Vu l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

Vu l'arrêté du 11 octobre 2019 modifiant l'arrêté ministériel du 3 juillet 2006 sur le remboursement forfaitaire des frais de mission et des frais de transport.

DECIDE l'octroi d'un mandat spécial à M. Pierre LAULAGNET, et à M. Philippe BOUNIARD, pour un déplacement à Paris dans le cadre du Congrès des Maires de France du 18 au 20 novembre 2025.

Envoyé en préfecture le 12/09/2025

Reçu en préfecture le 12/09/2025

Publié le 15/09/2025



ID : 007-210700050-20250911-DELIB202546-DE

DECIDE de prendre en charge :

- les frais de mission,
- les frais de transport,
- les frais d'inscription,
- les frais d'hébergement et de restauration,
- tout autre frais nécessaire et lié à ce mandat spécial.

Sur la base des frais réels dans la limite des textes en vigueur, et sur présentation de justificatifs.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 11 septembre 2025

POUR COPIE CONFORME
Alba la Romaine, le 12 septembre 2025

La Secrétaire de séance
Carole THOMAS

Le Maire
Pierre LAULAGNET

